

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er mars 2013

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 08

Mmes Danielle ANDRES, Germaine KERN, Eliane PETER et Valérie
SCHOENENBERGER
MM. Yves KLEIN, Olivier ROMINGER et VALLEE James

Absents excusés : - Mme MORRI Myriam
- M. RUEFF Francis

Le Conseil Municipal désigne Mme SCHOENENBERGER Valérie en qualité de
Secrétaire de Séance.

L'ordre du jour suivant était proposé pour cette réunion :

- Approbation du P.V. du 18 janvier 2013
- Approbation du Compte Administratif 2012 – Forêt
- Approbation du Compte Administratif 2012 – Commune
- Approbation du Compte de Gestion 2012 – Forêt
- Approbation du Compte de Gestion 2012 – Commune
- Affectation des résultats de l'exercice 2012 – Forêt
- Affectation des résultats de l'exercice 2012 – Commune
- Approbation du Budget Primitif 2013 - Forêt
- Etat d'assiette des coupes forestières 2013
- Etat prévisionnel des travaux forestiers 2013

... /....

- Aménagement de l'espace cinéraire
- Avenant n° 2 au bail du Rebberg
- Demande de subvention – Amicale donateurs de Sang
- Demande de transfert du bail HANS Charles
- Nouveau rythme scolaire

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de supprimer le point relatif à l'approbation du Budget Primitif Forêt 2013 de l'ordre du jour ce dernier n'étant pas prêt

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de retirer ce point de l'ordre du jour.

N° 07 - Approbation du P.V. du 18.01.2013

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 08 - Approbation du Compte de Gestion 2012 – Forêt

M. Raymond NICKLER, Maire, présente à l'Assemblée le Compte de Gestion Forêt 2012 dressé par Mme Pierrette BALDENWECK, Receveur Municipal, Trésorière à SAINT-AMARIN.

Considérant que ce Compte de Gestion Forêt 2012 est en conformité avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce document et autorise le Maire à le signer.

N° 09 - Approbation du Compte de Gestion Commune 2012

M. Raymond NICKLER, Maire, présente à l'Assemblée le Compte de Gestion 2012 dressé par Mme Pierrette BALDENWECK, Receveur Municipal, Trésorière à SAINT-AMARIN.

... /....

Considérant que ce Compte de Gestion 2012 est en conformité, avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce document et autorise le Maire à le signer.

N° 10 - Approbation du Compte Administratif 2012 - Forêt

Le Maire se retire de la salle des séances pour ce point précis

Présenté et commenté par M. Yves KLEIN, 2^e Adjoint, le Compte Administratif Forêt 2012 donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	68 154.49 €
Recettes	111 102.05 €
Excédent	42 947.56 €
Report excédentaire de 2011	21 878.86 €
Total de l'excédent de fonctionnement	+ 64 826.42 €

Section d'investissement :

Dépenses	1 023.00 €
Recettes	15,36 €
Déficit	- 1 007.64 €
Report excédentaire de 2011	2 849.77 €
Total de l'excédent d'investissement	+ 1 842.13 €

Appelé à se prononcer sur ce document, le Conseil Municipal, reconnaît la sincérité des comptes, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne décharge au Maire et signe ce Compte Administratif Forêt 2012.

Le Maire rejoint la salle des séances.

... /....

N° 11 - Approbation du Compte Administratif 2012 - Commune

Le Maire se retire de la salle des séances pour ce point précis.

Présenté et commenté par M.Yves KLEIN, 2^e Adjoint, le Compte Administratif Communal 2012 donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	386 445.05 €
Recettes	489 750.93 €

Excédent	103 305.88 €
Report excédentaire de 2011	227 986.96 €

Total de l'excédent de fonctionnement + 331 292.84 €

Section d'investissement :

Dépenses	516 983.72 €
Recettes	450 619.12 €

Déficit	- 66 364.60 €
Report déficitaire de 2011	- 103 780.30 €

Total du déficit d'investissement - 170 144.90 €

Appelé à se prononcer sur ce document, le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des comptes, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne décharge au Maire et signe ce Compte Administratif 2012.

Le Maire rejoint la salle des séances.

N° 12 - Affectation des résultats de l'exercice 2012- Forêt

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2012 du Budget Forêt :

Fonctionnement :	+ 64 826.42 €
Investissement :	+ 1 842.13 €

... /....

et remémore que l'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement si besoin était.
Il rappelle que, dans le cas inverse, cette recette est reprise au budget de l'année N+1.

Le résultat de la section d'investissement figurerait en D.001 « déficit d'investissement antérieur reporté » au Budget Primitif 2013- Forêt, si tel était le cas.

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2012 en rappelant que cet excédent peut être employé soit pour réaliser l'opération d'autofinancement prévue dans les lignes 021 et 023 ou/et garder cet excédent en réserve d'exploitation ou l'utiliser pour couvrir les dépenses d'exploitation, auquel cas cet excédent est inscrit sur la ligne budgétaire R.002.

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2012.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer à ce sujet, décide unanimement d'affecter les résultats de 2012 comme suit :

= + 64 826.42 € en report au R. F. 002 du B.P. 2013 - Forêt
= + 1 842.13 € en report au R. I. 001 du B.P. 2013 - Forêt

N° 13 - Affectation des résultats 2012 - Commune

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les résultats de clôture des deux sections de l'exercice 2012 :

Fonctionnement :	+ 331 292.84 €
Investissement :	- 170 144.90 €
	<u>+ 161 147.94 €</u>

et remémore que l'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement si besoin était.
Il rappelle que, dans le cas inverse, cette recette est reprise au budget de l'année N+1.

Le résultat de la section d'investissement figurerait en D.001 « déficit d'investissement antérieur reporté » au Budget Primitif 2013 si tel était le cas.

... /....

Puis le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2012 en rappelant que cet excédent peut être employé soit pour réaliser l'opération d'autofinancement prévue dans les lignes 021 et 023 ou/et garder cet excédent en réserve d'exploitation ou l'utiliser pour ouvrir les dépenses d'exploitation auquel cas cet excédent est inscrit sur la ligne budgétaire R.002.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer à ce sujet, décide unanimement d'affecter les résultats de 2012 comme suit :

= + 161 147.94 € en report au R.F. 002 du B.P. 2013
= - 170 144.90 € en report au D.I. 001 au B.P. 2013
= + 170 144.90 € en report au R.I. 1068 au B.P. 2013

N° 14 - Etat d'assiette des coupes forestières 2013

M. Yves KLEIN, 2^e Adjoint, présente l'état d'assiette des coupes pour 2013 établi en date du 11 décembre 2012 par M. PILLAIN Charles, Technicien Supérieur de l'O.N.F.

Cet état prévisionnel 2013, examiné en Commission le 16 janvier dernier, prévoyait :

- un volume total de coupe de 1 979 m³
- un coût total de débardage de 23 770 € H.T.
- un coût H.T. de main d'œuvre (hors maîtrise d'œuvre) de 50 570 €
- une recette nette prévisionnelle (hors maîtrise d'œuvre) H.T. de 14 557 €

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet charge la Commission de la Forêt de rencontrer MM. PILLAIN et GIBAUD afin de leur demander de réduire de moitié les coupes prévues et de remplacer ces coupes par des coupes de bois sur pied

Ce point sera donc redébatu au cours d'une séance ultérieure

N° 15 - Etat de prévision des travaux forestiers 2013

M. Yves KLEIN, 2^e Adjoint présente l'état de prévision des travaux 2013 à effectuer en forêt communale établi en date du 11 décembre 2012 par M. PILLAIN Charles, Technicien Supérieur de l'O.N.F.

... /....

Ce programme de travaux patrimoniaux, examiné en Commission le 16 janvier dernier, se décomposait ainsi :

Travaux d'entretien : 5 720,00 € TTC

Travaux d'investissement : 1 000,00 € TTC

Coût maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre : 1 074,00 € HT

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal décide de reporter ce point à une séance ultérieure et de rencontrer MM. PILLAIN et GIBAUD à ce sujet, avant de se prononcer

Ce point sera donc redébatu au cours d'une séance ultérieure

N° 16 - Aménagement de l'Espace Cinéraire

Arbre du cimetière

Suite aux derniers échanges à ce sujet, le Maire informe l'Assemblée qu'il a sollicité 4 entreprises afin de connaître le coût qu'engendrerait la coupe de ce thuya.

Les différentes consultations d'entreprises donnent les résultats suivants :

- Devis GROB 382.72 € TTC
- Devis MURA 837.20 € TTC
- Devis ELAGAGE ET PAYSAGE DU HT-RHIN 586.04 € TTC
- Devis SYLVA TECHNIC (ne souhaite pas répondre estimant que cet arbre fait partie du patrimoine arboricole de la Commune ; par ailleurs M. TACQUARD informe que la valeur vénale de cet arbre représenterait 33 552 €)

Un grand débat s'amorce à ce sujet.

Mme ANDRES Danielle rappelle qu'un certain nombre de personnes se plaignent de cet arbre qui occasionne des saletés sur les tombes.

Un courrier sera adressé à M. TACQUARD Antoine (SYLVA TECHNIC) afin de connaître les possibilités existantes qui permettraient de replanter cet arbre dans un autre environnement.

Le Conseil interrogé à ce sujet, ne trouve pas de solution dans l'immédiat et demande à se rendre sur place pour essayer de trouver une solution au mieux des intérêts de tous.

... /.....

Aménagement de l'espace cinéraire

M. le Maire rappelle que l'aménagement de cet espace cinéraire a été estimé à 60 000.00 € T.T.C.

Il soumet à cet effet plusieurs devis à l'assemblée :

- Ets MEAZZA de MUNDOLSHEIM (67) pour 59 999.01 € T.T.C.
- Sarl B. GERARD de SAULCY-SUR-MEURTHE (88) pour 69 251.51 € T.T.C.
- Ets KRIESS Fernand de STAMBACH-HAEGEN (67) pour 67 777.56 € T.T.C

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal retient unanimement le devis des Ets MEAZZA et décide d'inscrire cette dépense au B.P. 2013.

N° 17 - Avenant n° 02 au bail à ferme du Rebberg

Ce point le concernant, M. ROMINGER quitte la salle des séances

Le Maire rappelle à l'Assemblée que M. ROMINGER Olivier, domicilié 54a rue Principale à MOLLAU a souhaité louer des terres sur le ban communal pour y faire paître ses animaux et que la Commissions Communale de l'Agriculture et de la Forêt accepterait de lui louer les terres ci-après désignées :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
05	04	Rebberg	20a24ca
05	05	Rebberg	65a20ca
		TOTAL	85a44ca

Le Conseil Municipal interrogé à ce sujet :

- accepte de louer les terres précitées à M. ROMINGER Olivier pour la durée la durée restante du bail, à compter du 1.03.2013 soit jusqu'au 10 novembre 2019
- fixe le prix de la location à 14,13 € par an
- fixe pour les 5 premières années un prix de location de 5€/an
- demande que les 5 premières années dues soient encaissées lors de la prise d'effet de cet avenant soit en 2013
- accepte le projet d'avenant au bail présenté
- demande qu'un état des lieux soit établi par la Commission Communale de l'Agriculture et de la Forêt avant le 30 juin de l'année en cours

M. ROMINGER rejoint la salle des séances

... /....

N° 18 - Demande de subvention

Mme KERN Germaine, 3^e Adjointe, se retire de la salle pour ce point précis

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Amicale des donneurs de Sang de MOLLAU-STORCKENSOHN-URBES a été créée récemment et que ces derniers s'occupent de la gestion des collectes de sang pour ces villages.

Puis il remémore au Conseil que cette Amicale a sollicité l'appui des Communes le 8 janvier dernier afin de leur apporter les moyens d'organiser au mieux les collectes dans les 3 villages.

Interrogé à ce sujet et approuvant unanimement cette initiative désintéressée et le geste altruiste, le Conseil Municipal décide unanimement d'allouer une subvention de 100.00 €, à compter de 2013, à cette Amicale et d'inscrire dorénavant cette dernière dans son tableau annuel de bénéficiaires de soutien de la Commune.

Mme KERN Germaine, 3^e Adjointe, rejoint alors la salle des séances

N° 19 - Demande de transfert du bail HANS Charles

Le Maire informe l'Assemblée que M. HANS Charles domicilié 12a rue du Chauvelin à MOLLAU, l'a informé oralement qu'il souhaitait transférer toutes les terres qu'il loue actuellement à la Commune à son fils Mickaël.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande orale de transfert et charge le Maire de demander à l'intéressé de résilier son bail et de redébattre ultérieurement sur la réattribution des terres communales à M. HANS Mickaël.

N° 20 - Nouveau rythme scolaire

M. le Maire informe l'Assemblée des nouvelles propositions d'aménagement des rythmes scolaires.

... /....

Il précise en outre qu'il a participé à plusieurs rencontres à ce sujet tant avec les Collègues Maires de la Vallée qu'avec le personnel enseignant et les parents d'élèves afin de définir si ces nouveaux rythmes seraient à appliquer pour la rentrée 2013 ou la rentrée scolaire 2014.

La solution retenue pour notre regroupement pédagogique intercommunal serait de demander le report de l'application de ces aménagements pour 2014.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal approuve unanimement cette demande de report de l'aménagement du temps scolaire pour la rentrée 2014.

Divers et communications

- Planning de permanences à la plate-forme de déchets verts

Quelques Conseillers rendent leurs propositions.

- Loyer du Presbytère de HUSSEREN-WESSERLING

La quote-part de la commune de MOLLAU s'élèvera à 486€ pour 2013.

- Café du Belacker (arrêts neige)

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à plusieurs reprises il a été signalé que la neige de la toiture du Café du Belacker tombait directement sur la route ou sur le plate-forme d'entrée du bâtiment et que ces chutes représentaient un danger pour les éventuels piétons ou véhicules

Il informe qu'il a consulté deux entreprises afin de connaître le coût de la mise en place d'arrêts-neige sur ce bâtiment

Puis il communique à l'Assemblée les résultats de cette consultation

- | | | | |
|----------------|-------------------------------|----------------|---------------------------|
| - Devis KRAFT | (pour 44m) (faç. est & ouest) | 2 151.60€ H.T. | (arrêts-neige galvanisés) |
| - | (pour 12m) (faç.nord & sud) | 586.80€ H.T. | (arrêts-neige galvanisés) |
| - Devis ARNOLD | (pour 40m) | 1 152.00€ H.T. | (400 crochets-neige) |

Le Conseil autorise le Maire à confier ces travaux à l'entreprise la moins disante.

... /.....

Remplacement des fenêtres et de la porte d'accès au local vestiaire de l'Agent Technique

Le Maire présente un devis des Ets ARNOLD de KRUTH pour ces travaux.

Ce devis s'élève à 4 901.21 € T.T.C.

Le Conseil prend note que ces travaux seront réalisables pour la fin du 1^{er} semestre 2013.

Remerciements

Le Maire communique les remerciements de Mme MOULART, Directrice des Ecoles du R.P.I. – M.S.U. pour le soutien de la Commune à l'occasion du décès de son frère.

Projet de renumérotation des maisons du village

Le Maire communique à titre d'information une première estimation du coût que représenterait le remplacement des plaques de rues et de la renumérotation des maisons du village, à savoir :

- Plaques de rues : 38.60 € H.T./plaque
- N° de maisons : 5.05 € H.T./N°

Le coût global sommaire pour le l'achat de l'ensemble de ces plaques et n° représenterait ainsi environ 4 000.00 € H.T.

Secrétaire de la prochaine séance : Mme ANDRES Danielle.

Clôture de la séance à 22 h 55